Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

PDG entreprise liquidée peut-il porter plainte contre prestataire

---
Par maxime35

Bonjour,
je viens de recevoir une lettre du dirigeant d'une entreprise, liquidée en octobre 2019, entreprise pour laquelle j'ai effectué quelques prestations de maintenance sur leur site Internet.
Le dirigeant de cette entreprise souhaite obtenir réparation et m'incrimine dans sa perte de chiffres d'affaires ayant entrainé sa liquidation (liquidé 1 an après que je sois intervenu la dernière fois sur leur site...). Je n'avais aucune obligation de résultat sur les contrats qui me liait et toutes les prestations ont été honorés. De mon point de vue, c'est plutôt les compétences du dirigeant et le positionnement de l'entreprise qui l'ont amené à sa perte ...
Ma question est : L'ancien dirigeant d'une entreprise, liquidée depuis 1 an et demi, peut-il porter plainte contre les prestataires qui sont intervenu pendant la période d'exercice de l'entreprise et demander des réparations ? Si oui, à quelle hauteur, remboursement total des prestations effectuées, dédommagement pour préjudice moral ?
Je vous remercie sincèrement pour vos réponses, vivant pour la première fois ce genre de situation après 15 ans d'activité ...
Cordialement,
Maxime

Par AGeorges

Bonsoir Maxime,

Un peu curieux votre
 une lettre du dirigeant d'une entreprise, liquidée en octobre 2019

Si la société a été liquidée, elle n'existe plus. Du tout. La personne qui vous a écrit cette lettre ne peut donc plus en être le "dirigeant". A quel titre vous a-t-il donc écrit ?

MAIS :

à lire
[url=https://www.juritravail.com/Actualite/procedure-commerciale/Id/17692]https://www.juritravail.com/Actualite/procedure-commerciale/Id/17692[/url]

Selon ce texte (cas B), la jurisprudence reconnaît le droit à une société liquidée de tenter de récupérer ce qu'elle considère comme une créance.
Donc prudence ...